

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 38

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. HAWRANIK soulève une question de privilège au sujet du nombre de projets de loi inscrits au *Feuilleton* et du peu de temps qui sera consacré à leur examen à l'Assemblée.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. LAMOUREUX interviennent. Le président déclare la question de privilège irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

	POUR
ALLAN	MACKINTOSH
ALTEMEYER	MARCELINO
ASHTON	Martindale
BLADY	McGifford
Blaikie	MELNICK
BJORNSON	NEVAKSHONOFF
Braun	OSWALD
Brick	ROBINSON
CALDWELL	RONDEAU
CHOMIAK	SARAN
DEWAR	SELBY
HOWARD	STRUTHERS
IRVIN-ROSS	SWAN
JENNISSEN	WHITEHEAD
JHA	Wiebe
Korzeniowski	WOWCHUK33
Lemieux	

CONTRE

BOROTSIK BRIESE CULLEN DRIEDGER DYCK EICHLER FAURSCHOU GERRARD GOERTZEN GRAYDON HAWRANIK LAMOUREUX MAGUIRE MCFADYEN MITCHELSON PEDERSEN ROWAT SCHULER STEFANSON

TAILLIEU......20

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la première lecture du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (B. Unrau, S. A. Moroz, V. Kroeker et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (A. Spencer, P. Ens, B. Lust et autres)

M. MCFADYEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (C. Hambria, M. Pankewich, J. Arsiuta et autres)

M. Briese — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (H. Bryce, M. Moar, B. Schultz et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (L. Reeves, L. Scott, C. Martin et autres)

Lundi 3 mai 2010

M ^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (J. Moncek, S. Moncek, G. Zak et autres)
M. le <i>ministre</i> LEMIEUX dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2010-2011 — Administrations locales. (Document parlementaire n° 48)
M. le <i>ministre</i> RONDEAU dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2010-2011 — Vie saine, Jeunesse et Aînés. (Document parlementaire n° 49)
Conformément au paragraphe 26(1) du <i>Règlement</i> , MM. JHA, FAURSCHOU et MARTINDALE, M ^{me} ROWAT ainsi que M. JENNISSEN font des déclarations de député.
Après la période des questions orales, M. HAWRANIK invoque le <i>Règlement</i> au sujet du nombre de projets de loi inscrits au <i>Feuilleton</i> et du peu de temps qui sera consacré à leur examen à l'Assemblée. M. le <i>ministre</i> BLAIKIE et M. LAMOUREUX interviennent sur le rappel au <i>Règlement</i> . Le président déclare

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée.

le rappel au Règlement irrecevable.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

Lundi 3 mai 2010

POUR MACKINTOSH ALLAN ALTEMEYER MARCELINO MARTINDALE ASHTON BLADY McGifford BLAIKIE **MELNICK B**JORNSON NEVAKSHONOFF **B**RAUN REID **BRICK** ROBINSON RONDEAU CALDWELL CHOMIAK SARAN **DEWAR SELBY** HOWARD **STRUTHERS** IRVIN-ROSS **SWAN** JENNISSEN WHITEHEAD JHA **WIEBE** KORZENIOWSKI LEMIEUX **CONTRE BOROTSIK** HAWRANIK **BRIESE** LAMOUREUX **CULLEN** MAGUIRE DERKACH **M**CFADYEN MITCHELSON **DRIEDGER DYCK PEDERSEN EICHLER ROWAT FAURSCHOU SCHULER GERRARD STEFANSON** TAILLIEU......21 **GOERTZEN GRAYDON** Conformément à l'article 27 du Règlement, M^{me} STEFANSON et M. BOROTSIK formulent des griefs. La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures. Le président,

George Hickes